

L'ÉCHO DU KÉPI

Bulletin d'information de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie



www.aamfg.fr



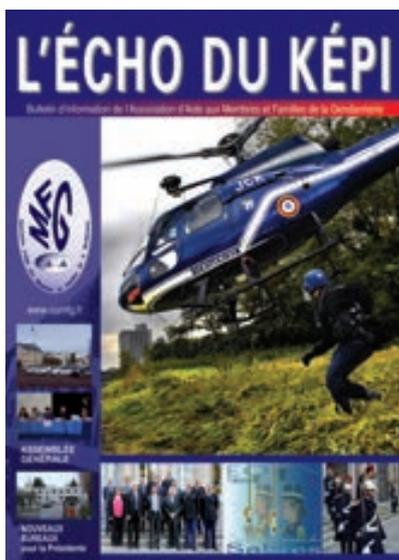
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**NOUVEAUX
BUREAUX
pour la Présidente**



SOMMAIRE



■ Edito de la Présidente	3
■ Assemblée Générale à Rennes	4
■ 1 ^{er} Manifestation Officielle	12
■ L'AAMFG à la rencontre Ministérielle 2012	14
■ Les Nouveaux Bureaux pour la Présidente	16
■ L'AAMFG à la célébration de S ^{te} Geneviève	19
• L'AAMFG à la Remise des Sabres	25
• Le Général d'armées Jacques MIGNAUX	26
• Les Commandants de la gendarmerie d'Outre-Mer.....	27
• La Rénovation du site internet de l'AAMFG	28
• La Cour des Comptes	30
■ Bulletin d'adhésion	31

Edition 2013

Revue de

**L'ASSOCIATION D'AIDE AUX
MEMBRES ET FAMILLES DE
LA GENDARMERIE**

siège social :

Rue du Puy du Goth
23210 BENEVENT-L'ABBAYE

Régie Publicitaire - Conception
ÉDITIONS MÉDITERRANÉE
350, avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 16 73 60 - 0825 69 13 23
Fax : 04 91 71 37 87 - 0825 69 13 31

Impression

MEDIA PRINT



Crédits photos :

Ch. Dubois, Florian Leroy, Ch.M,
Absolut-vision, All free, D.R.

Toute erreur ou omission, étant
involontaire, ne peut engager
la responsabilité des Editions Méditerranée

AAMFG

ASSOCIATION D'AIDE AUX MEMBRES ET FAMILLES DE LA GENDARMERIE
siège social : BP 9 - 23210 BENEVENT-L'ABBAYE

NOUVEAU SITE

Encore plus d'actualités

Vous appréciez l'Écho du Képi ?
Vous souhaitez réagir à un article ?
Echanger, discuter, nous faire part
de vos envies et besoins ?

Alors connectez-vous sur www.aamfg.fr
et cliquez sur [Devenir Membre].
Ensuite il vous suffit de remplir le formulaire
et vous disposerez de toutes les fonctionnalités du site.



L'ÉCHO DU KÉPI

Revue d'information de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie



www.aamfg.fr



L'AAMFG ET SES DÉTRACTEURS



“On aime ou on n’aime pas” mais la liberté de chacun est primordiale.

Elle est d'autant plus primordiale cette liberté, quand il ne s'agit pas d'un individu, mais d'une association!

Ce n'est pas parce que nous n'aimons pas une association qu'il faut la dénigrer voir la diffamer pour pouvoir exister soi-même !

Nous constituons une association qui n'a pas pour moteur de fonctionnement l'invective, la calomnie, la diffamation pour pouvoir exister.

Nous ne sommes pas non plus dans la polémique, mais une mise au point me semble nécessaire, juste pour rétablir la vérité.

Quand j'entends dire de la part d'un membre d'une association, même si à mon sens cette qualification au sens noble du terme me semble inappropriée :

“Que ce n'est pas normal, qu'en tant que présidente de l'AAMFG j'ai été honorée, de l'ordre nationale du mérite”

Je me demande s'il s'agit d'une réaction épidermique individuelle ou collective émanant de cette association, et si cette réaction peut être classée dans la catégorie : Envie, Information, Jalousie ou désir de nuire.....

Quand j'entends dire de la part de cette même personne :
“Que nous n'étions bonnes à rien”.

Je me demande si ce Monsieur a bien pris en compte toutes les interventions sur son propre site et forum de personnes et d'adhérentes qui attestent de notre

travail et de notre efficacité.

Quand j'entends dire :
“Que ce n'était pas le rôle des femmes”.

Je sens poindre un sentiment de regret, d'amertume et de frustration.

Mais notre association ne prend la place de personne.

Si notre association a le mérite d'être efficace en ne faisant que palier au dysfonctionnement, c'est que notre association a le mérite de coordonner les actions et d'y associer tous les intervenants de la hiérarchie, de la concertation, de ses adhérents et de ses non adhérents.

Elle a, à ce titre, besoin de la collaboration de toutes les personnes de bonne volonté, œuvrant pour l'institution et le bien-être de ses personnels.

Enfin quand j'entends dire que :
“S'il n'y a qu'une seule association qui devrait exister, cela devrait être la nôtre !”.

Je me dis que je n'ai plus rien à dire, que chacun peut comprendre l'état d'esprit de cette association.

En revanche quand je lis, sur un site, toujours celui de cette même association :
“Bien entendu !..... n'était pas conviée. Pourtant elle ne coute rien au contribuable alors que d'autres perçoivent 8.695 € de subventions qui permettent d'investir et d'accepter « la charge » d'organiser le bal prestige de la gendarmerie”

Si dans les quelques lignes retranscrites ci-avant, c'est l'AAMFG qui est encore visée

et dénigrée, j'aimerais rappeler quelques points au responsable de cette association :
Quand une information est diffusée, l'honnêteté, l'impartialité, l'intégrité et le professionnalisme du diffuseur, est de vérifier cette information.

Je peux affirmer dans le cas présent que cela ne peut pas être le cas, car si l'AAMFG est visée, et si les vérifications avaient été faites, elles auraient permis d'établir de façon indiscutable que la somme de 8.695 € avancée comme montant de subvention ne correspond à rien, dans tous les cas à rien en ce qui concerne les subventions perçues par l'AAMFG.

Par ailleurs, si les vérifications avaient été véritablement faites elles auraient permis également d'établir, qu'une soi-disant subvention n'a jamais été utilisée pour l'élaboration d'un bal et encore moins d'investissement pour celui-ci puisque déjà engagée ailleurs.

Cette affirmation est simplement du ressort de la diffamation.

J'affirme ici, publiquement et catégoriquement, que les subventions perçues par l'AAMFG, ont toutes été redistribuées, et dans leur totalité, comme aide aux personnes dans le besoin, et pas nécessairement et exclusivement à nos adhérentes ou adhérents mais à toutes les personnes dont notre réseau d'entraide nous a signalé la détresse et au fonctionnement de l'association mais en aucun cas à la prise en charge d'une festivité quelconque et encore moins d'un bal.

Je tiens à préciser, au sujet du bal évoqué par cette association, que le financement a été entièrement réalisé par la participation des personnes présentes, les dons des personnes présentes et absentes, et le soutien de notre régie publicitaire très active, et qui au contraire du fonctionnement de certaines associations, il s'agit d'une régie publicitaire qui existe bien.

Je laisse le soin au directeur de notre régie publicitaire de donner la suite qui lui convient dans le cadre de ces propos diffamatoires.

En ce qui me concerne, j'invite ce responsable d'association à assister à notre prochaine assemblée générale où il aura tout à loisir de prendre connaissance de nos comptes.

J'informe également ce responsable que cette mise au point était nécessaire en raison de la longévité de ses actions dénigrantes et diffamatoires, ce Monsieur peut continuer son combat d'arrière-garde, si c'est la seule façon de valoriser son association c'est fort regrettable pour lui et pour son association, pour ma part il n'y aura aucune alimentation de ce conflit à sens unique.

Ce sera donc la seule et unique que fois que j'interviendrai de la sorte auprès de ce responsable d'association.

Je terminerai en invitant chaque bonne volonté à œuvrer pour le bien de l'institution.

La présidente de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie.
Murielle NOEL



Assemblée Générale à Rennes

du 26 janvier 2013



A la mémoire du Général de Division
Guy DELFOSSE
Commandant de la 3^{ème} Région
de Gendarmerie
1980 - 1983
Mort à Lyon le 27 mars 1984
fidèle à son idéal

L'Assemblée Générale de l'AAMFG s'est tenue le 26 janvier 2013 à Rennes (35) dans les locaux de la Caserne Guy DELFOSSE.



Après avoir procédé au protocole de l'ouverture de l'assemblée générale de l'AAMFG, le conseil d'administration sous la présidence de Madame Murielle NOEL a tenu cette assemblée générale conformément à l'ordre du jour mentionné dans les convocations. Voici quelques extraits des temps forts de cette assemblée générale :

Rapport moral :
(Extrait du rapport moral)

A l'occasion de l'inauguration du bureau de l'AAMFG de RENNES qui s'est tenue hier, j'ai rappelé les grands axes de nos travaux, notre situation et l'état d'esprit qui anime l'association et qui motive nos actions.

Je vais les rappeler à cette

assemblée, car en définitive, ils sont les éléments constituant ce rapport moral.

Extrait d'intervention :
(à consulter sur notre site, article mis en ligne le 26 janvier 2013)

"Il y a quelques jours, j'ai pris la parole via notre site internet, et j'expliquais que L'AAMFG venait de prend



Assemblée Générale à Rennes du 26 janvier 2013 (suite)



sa vitesse de croisière par l'intermédiaire de notre site internet et qui ont la possibilité de faire retour de l'information du terrain en nous écrivant directement sur ce site”

Par ailleurs, à notre dernière AG nous avons indiqué que

de poursuivre le développement de notre savoir-faire en matière de médiation ne pourrait être qu'un atout pour l'avenir, nous pouvons dire maintenant que c'est le cas.

Tout le travail réalisé depuis de nombreuses années, sous l'impulsion des différents

axes d'effort défini au cours des différents CA et AG successifs, voit ici son aboutissement, par une reconnaissance de fait.

En revanche, il y a un sujet abordé dans notre communiqué de presse :

Extrait de communiqué :

DCF 1.0 « Comme l'avait prédit le général MOTTIER lors de la mise en place du partenariat, l'association a connu une forte sollicitation en nombre de dossiers à traiter.

En revanche, l'association qui compte entre 1.800 et 2.000 adhérents

En effet, cela n'a plus été une des priorités de l'association qui, avec la proposition de partenariat de la DGGN a connu une surcharge de travail énorme, pour des personnes qui ne sont que des bénévoles. Le nombre fluctue au cours des années, et il n'est ni en progression ni en régression, n'a pas eu le loisir de procéder à la recherche de nouveaux adhérents.

D'ailleurs, comme l'avait suggéré en son temps, le contrôleur général des armées Monsieur ROUVIERE, qui indiquait que l'association devrait intervenir pour tous et cela sans notion d'adhésion.

De fait, c'est bien ce qui se passe. »





Nous ne pouvons, nous contenter de cette situation, et malgré ce succès pour les raisons évoquées ci-avant, nous avons quelque part l'obligation « morale » de ne pas nous en contenter, et de faire progresser le nombre d'adhérents actuel et de faire un effort pour com-

pléter notre maillage par la mise en place de nouvelles déléguées, je serais tentée de dire que l'un ne va pas sans l'autre forcément. Il s'agit d'une obligation morale mais aussi d'une prise de garantie pour notre crédibilité, et d'une sécurité pour l'avenir de l'association.

Aussi, après la constitution d'un nouveau conseil et d'un nouveau bureau, je vous propose qu'avec les nouveaux membres, quand chacun sera à son poste et qu'il aura connaissance des fonctions et tâches qui lui seront confiées, qu'un plan, qu'une stratégie, et que des objec-





tifs soient élaborés et mis en place pour obtenir de façon conséquente l'adhésion de nouveaux membres.

.../...

L'association se développe, certes, pas toujours de façon homogène, mais de façon constante. Le développement est bien souvent lié à un besoin individuel ou collectif.

Les besoins collectifs sont généralement liés à des situations de fermeture d'unité, de déplacement de personnels. Les situations individuelles sont plus diverses, elles font autant appel au rapprochement de conjoint qu'à des situations particulières, que cela soit maladie, harcèlement, logement, difficultés financières, etc.

La pérennisation des coti-

sants est toujours difficile, les personnes font appel à nous pour un dossier, cotisent à ce moment-là et lorsque nous avons pu résoudre le dossier, nous tombons un peu dans les oubliettes

La publication de l'écho du képi qui est de plus en plus largement distribué est également un soutien précieux dans notre action de communication.





Assemblée Générale à Rennes

du 26 janvier 2013 (suite)



Il est soutenu par le site très actif qui a été rénové au cours de l'année écoulée. Nos outils de communication sont efficaces.

Il y a une dizaine d'années, nous ne savions pas ce que deviendrait notre association, maintenant nous savons qu'elle peut vivre, mais c'est à nous de continuer cette belle aventure avec vous.

Rapport d'activité :

Voici quelques extraits du rapport d'activité.

Comme pour les années précédentes, nous allons vous

parler des activités que nous aimons qualifier d'actions de terrain, mais qui résument tout simplement notre « vie » associative quotidienne, celle qui découlent directement de l'écoute de nos adhérents.

Pour mémoire, à titre de comparaison, et pour attester de l'explosion de la sollicitation et des dossiers traités, en 2006 c'est 22 dossiers qui ont été traités par l'association. Nous étions fières et satisfaites, et il y avait de quoi, car à l'époque il fallait crier pour être entendue et se battre pour déjouer les obstacles afin d'arriver à nos fins.

Il y a eu le partenariat en 2007 avec la DGGN et en 2012 c'est 211 dossiers que nous avons traités soit une augmentation de 959 %. *Est-ce que cela vous parle ?*

Nous avons frôlé en 6 ans près de 1.000 % d'augmentation du nombre de dossiers. Pour reprendre une expression qui va bien, et qui sonne bien, surtout quand ils sont flatteurs pour notre activité : ce sont des chiffres qui parlent !

Nous allons détailler maintenant ces dossiers qui ont été traités depuis notre dernière AG, en respectant toutefois l'anonymat qui s'impose.



Assemblée Générale à Rennes

du 26 janvier 2013 (suite)

**En 2012, nous avons traité 211 dossiers :
194 dossiers ont abouti positivement
17 dossiers n'ont pas pu aboutir**

Soit 92 % de réussite

Demande de mutation dans l'intérêt de la famille

• 71 dossiers : 69 réussites

Dossier logement

• 55 dossiers : 50 réussites

Dossier incident professionnelle (maintien en gendarmerie)

• 3 dossiers 2 réussites

Dossier d'aide médicale

• 10 dossiers : 8 réussites

Dossier d'ingérence et problème de voisinage

• 10 dossiers : 8 réussites

Dossier d'harcèlement moral

• 12 dossiers : 10 réussites

Dossier femme battue

• 5 dossiers : 5 réussites

Dossier d'aide social

• 7 dossiers d'aide social : 7 réussites

Dossier d'aide financière

• Au cours de l'année 2012, 38 dossiers sont parvenus au Conseil National. Ces demandes ont connu une suite favorable et une aide immédiate pour 35 d'entre eux : soit pour un montant de **21.500 euros**.

C'est ainsi que 24 de ces aides ont été accordées à des veuves ou veufs, 8 sont en rapport et concerne un handicap, et enfin 6 font suite à un décès par maladie. Cette année c'est seulement 3 dossiers qui n'ont pas connu de suite favorable.

Vous pourrez consulter tous ces renseignements sur notre site www.aamfg.fr

Sur ce site, par ailleurs, dans le cadre de sa rénovation, vous avez la possibilité de vous renseigner que cela soit sur notre revue, la constitution du bureau national, le bulletin d'adhésion avec la possibilité d'adhérer en ligne, et pleins d'autres renseignements.

A cette Assemblée Générale de l'AAMFG, le conseil d'administration actuel après la présentation du rapport moral, financier et d'activité à procéder à la constitution d'un nouveau conseil d'administration.



Après vote et délibération, le nouveau conseil d'administration est ainsi constitué :



**Madame Murielle
NOEL**

Présidente de l'Association,
en résidence dans la région
Limousin.



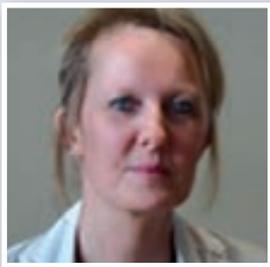
**Madame Fabienne
GOESLIER-CHALLES**

vice-présidente de l'association,
en résidence dans la région
Centre.



**Madame Christine
ROBIN**

secrétaire générale,
en résidence dans la région
Aquitaine.



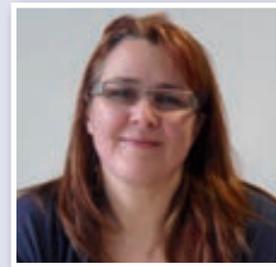
**Madame Nathalie
LEHOULLE**

trésorière de l'association,
en résidence dans la région
Nord-Pas de Calais



**Madame Lydie
LONGELIN**

en résidence dans la région
Midi-Pyrénées.



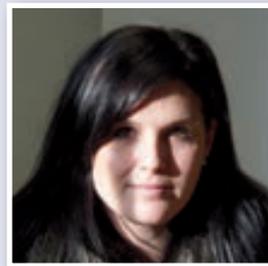
**Madame Virginie
RODRIGUEZ**

responsable entraide,
en résidence dans la région
Bretagne.



**Madame Nathalie
LEROUX**

responsable communication,
en résidence dans la région
Champagne-Ardenne



**Madame Marianne
BARALE**

en résidence dans la région
Midi-Pyrénées.

**Et voici la nouvelle équipe,
Toutes prêtes à relever le défi !**



1^{ÈRE} MANIFESTATION OFFICIELLE

Le 29 septembre 2012 a eu lieu en Creuse, à Bénévent-l'Abbaye, au siège social de l'association le premier bal prestige organisé par l'AAMFG.

Merci à vous tous de votre présence,

Merci à Monsieur le préfet absent mais excusé, il en est de même pour les autorités judiciaires, Merci à vous mon général, merci à vous qui avez la mission, je crois, de représenter Monsieur MIGNAUX directeur général de la gendarmerie nationale que je salue bien.

Merci à vous mon colonel, qui avez l'habitude de me côtoyer dans vos murs de la caserne Bongeot où vous m'hébergez.

Merci à vous Monsieur CORIAT qui représentez Monsieur VERGNIER maire de Guéret et député de la Creuse, avec qui des liens privilégiés et forts ont vu le jour,

Merci à Michelle SUCHAUD Conseillère régionale et fidèle amie.

Merci à vous tous, chers amis Pour la troisième année consécutive, nous avons le plaisir d'accueillir un très grand orchestre qui va encore nous faire vivre, j'en suis certaine, un moment de convivialité et de plaisir inoubliable.

Les deux premiers bals, sous l'impulsion du commandant de compagnie de Guéret : le commandant Majorel, que je remercie de sa présence ici ce soir, était organisé par la compagnie

de Guéret en collaboration avec les 2 associations de retraités de la Creuse et l'AMFG.

Les bénéfices étaient reversés au comité des fêtes de la compagnie de la creuse pour le Noël des enfants.

Je suis, si j'ose dire, maintenant, la seule rescapée, puisque l'édition de cette année est réalisée par l'AAMFG et que les bénéfices, j'espère qu'il y en aura, je suis certaine qu'il y en aura, ces bénéfices seront reversés aux enfants de gendarmes orphelins touchés par les accidents de la vie.

Je vais vous présenter brièvement l'AAMFG, association nationale, dont le siège social est creusois puisqu'il se trouve ici même à Bénévent-L'Abbaye. Je suis moi-même une creusoise, fille de gendarme et marié à un gendarme, en plus de mes fonctions de présidente je suis une élue de Bénévent l'abbaye. C'est toujours, un grand moment de joie, que de fêter la longévité d'une association, qui œuvre pour le bénéfice d'autrui.

Cela montre sa bonne santé, et sa capacité à surmonter les épreuves du temps.

Mais une association qui dure, c'est aussi une association dont

la Présidente



Madame Murielle NOEL

on finit par ne plus pouvoir se passer.

C'est une association dont les services se révèlent indispensables, tant son action, répond à de véritables besoins.

Il est vrai qu'aujourd'hui, la société française reconnaît le rôle des associations dans la vie sociale. Nous pouvons même dire, que le secteur associatif représente un corps constitué, ayant un rôle intermédiaire à part entière, devenu essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités.

Partenaires des pouvoirs publics, les associations contribuent à la prise en compte de l'intérêt général, et cela, par leurs fonctions de veille, d'innovation, d'animation et d'actions.

L'AMFG, Association d'Aides aux Membres et Familles de la Gendarmerie, est une association créée en l'an 2000.

Cela fait 10 ans, cette année, que j'occupe les fonctions de présidente nationale.



Cette association est reconnue officiellement depuis 2007 par les hautes instances, de la gendarmerie nationale, du ministère de la défense, et du ministère de l'intérieur et elle fait partie intégrante du CCAG.

Nous les familles, nous sommes là pour défendre notre qualité de vie, vaste programme, nous intervenons sur tout ce qui touche à la gendarmerie.

Monsieur Guéant avait mis en place des petits déjeuners de travail, Monsieur Walls a poursuivi ces réunions d'échange et de concertation.

Monsieur WALLS vient de recevoir, le 6 septembre dernier, les 7 associations gendarmerie, dont la notre, qui est la seule à gérer la sensibilité liée aux familles.

Comme vous le savez tous, quand nous épousons un gendarme nous épousons la gendarmerie.

Je vais en profiter également pour remercier une partie de mon équipe qui est ici présente ce soir :

Un grand merci à
Madame Christine ROBIN de la région aquitaine

Madame Virginie RODRIGUEZ de la région Bretagne

Madame Nathalie LEROUX de la région champagne Ardennes,
Et à Madame Fabienne GOESLIER-CHALLES, lvice présidente de l'association, et déléguée de région centre, qui aurait dû être avec nous, mais son état de santé ne lui a pas permis.

Merci également à celles absentes qui ne peuvent-être avec nous ce soir.

Je vous rappelle que nous sommes toutes bénévoles, et que nous ne comptons pas nos heures pour venir en aide aux militaires et leur famille dans la souffrance.

Je voulais remercier aussi les adhérentes creusoises ainsi que leurs époux qui nous ont aidés à préparer cette salle.

Merci aux militaires d'être présents, je sais que ce genre de manifestation compte énormément pour notre directeur général ainsi que pour le major général. Merci à vous tous, qui avez aidé à la préparation de ce bal, avec un grand merci au capitaine FINI, un ami de longue date, un ami de confiance.

Avant d'en terminer, je voudrais revenir sur la distribution des bénéfices de cette soirée. Le bénéfice sera reversé à Kévin, un petit bonhomme de 8 ans, lourdement handicapé, dont le papa a mis fin à ses jours, et la disparition par suicide prive ceux qui restent de beaucoup d'aide.

La maman, qui n'a pas les moyens financiers pour équiper son appartement afin que son petit garçon puisse se déplacer et avoir une vie comme les autres enfants, sera certainement très heureuse de recevoir cette aide. Il n'y aura pas de tombola cette année, mais une urne est à votre disposition, rien n'est obligatoire, je vous rassure c'est à votre bon

vouloir, vous la trouverez facilement c'est le Képi posé sur le comptoir.

A ce titre je tiens d'ailleurs à remercier tous les militaires et anonymes qui absents ce soir nous ont fait parvenir leur dons. Enfin, avant de vous laisser vous amuser, il me reste une personne à remercier, tout particulièrement, bien sincèrement et du fond du cœur, car c'est un Monsieur avec un grand cœur derrière son métier de business man, il s'agit de Monsieur Frédéric AZIBERT, qui est ici présent avec toute son équipe.

Monsieur Frédéric AZIBERT est le directeur des éditions méditerranées, sans lui, et sans son soutien, le bal de ce soir n'aurait pas été possible, et si nous pouvons aider nos familles c'est aussi grâce à sa générosité qui vient en complément de nos subventions versées par les différents ministères.

En effet, grâce à une participation active de Monsieur Frédéric AZIBERT qui a également en charge la production de l'Echo du Képi notre revue, rien ne serait possible. Un grand merci à Monsieur AZIBERT.

Je vous remercie tous bien sincèrement, de votre présence, par avance je vous remercie pour Kévin, et je vous souhaite une bonne soirée. Amusez-vous bien.



L'AAMFG

à la rencontre ministérielle du 06 septembre 2012

Judi 06 septembre 2012, l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie (AAMFG) a été reçue par le MIOMCT, Monsieur Manuel VALLS qui souhaitait s'entretenir avec les différentes associations de la Gendarmerie.



Cette rencontre organisée au ministère de l'Intérieur a permis lors d'une discussion ouverte et cordiale d'exposer les inquiétudes des gendarmes et de leur famille.

Différents sujets ont été abordés : l'insalubrité des casernes domaniales et le caractère d'urgence de leur réfection, l'insuffisance du budget al-

lègement de leurs missions et contribue à leur épuisement.

L'objectif pour l'association consistait à montrer les condi-

tions réelles du terrain, conditions de travail et conditions de vie, afin que le gouvernement s'engage dans une politique de moyens en adéquation avec leurs ambitions sécuritaires.

Le ministre a montré un intérêt certain pour les informations remontées par l'intermédiaire des associations et leur rôle dans la concertation. Il a

assuré l'opérationnalité des unités et l'immobilier restera également une priorité.

La création de 500 postes (Police / Gendarmerie) permettra de renforcer les unités en souffrance et les efforts de coordination et de mutualisation sur les grandes agglomérations vont se poursuivre.

Maintenant, devant ce discours élogieux et soucieux des problèmes de la Gendarmerie, nous attendons surtout des actions, une équité de traitement police/gendarmerie proportionnelle aux exigences et aux spécificités de chacun.

Virginie RODRIGUEZ

“ Maintenant... nous attendons surtout des actions

loué au fonctionnement avec pour exemple la pénurie de carburant pour les unités opérationnelles, le futur rôle de la Gendarmerie Mobile dans les nouvelles zones prioritaires de sécurité en soulignant le fait que la diminution de leur effectif (15 escadrons de moins) n'a pas entraîné pour autant un

souligné la valeur et le rôle stratégique de la Gendarmerie tant dans la surveillance du territoire que dans le renseignement.

Il ne s'est, certes pas, engagé dans l'annonce de grands investissements budgétaires puisque le contexte économique ne peut le permettre mais un effort sera fourni pour

La présidente de l'AAMFG, au nom de l'association, remercie Virginie RODRIGUEZ, membre du conseil d'administration de son intervention à l'occasion de cette rencontre ministérielle, et remercie bien sincèrement Monsieur Manuel VALLS de son écoute.

Murielle NOEL.



Nouveaux bureaux pour la présidente nationale de l'AAMFG

C'est avec plaisir, que l'association, qui avait connu l'ouverture en 2008 de son premier bureau Caserne Bongeot à Guéret, s'est installée aujourd'hui, dans de nouveaux bureaux mis à sa disposition par le commandant de Caserne et commandant de groupement de la Creuse.

Une restructuration des locaux de service au siège du groupement de la creuse a été réalisée. Elle avait pour objectif de permettre d'aménager et d'adapter une nouvelle plateforme judiciaire gendarmerie au groupement de la Creuse.

Les bureaux de l'AAMFG, qui se trouvaient jusqu'à mainte-

nant dans les anciens locaux réservés aux services médicaux, ont donc été déplacés, de façon symbolique, à côté de l'assistante sociale.

Ces nouveaux bureaux pour celles et ceux qui veulent nous rendre visite, sont situés dans le même bâtiment que précédemment mais à l'étage inférieur.

De façon symbolique, l'association est heureuse de vous informer que cette mise à disposition de ses nouveaux bureaux coïncide avec l'embauche de la première employée au bénéfice de l'association.

Pour celles et ceux qui voudront

prendre attache avec nous les horaires de permanence au siège de notre nouveau bureau sont aménagés selon le planning suivant.

Tel: 05.55.51.51.33.

Nous serons heureuses de vous accueillir dans nos nouveaux bureaux, et nous tenons tout particulièrement à remercier Monsieur PICHARD ainsi que l'ensemble de la chaîne de la hiérarchie et des différents services de la mise à la disposition de ces nouveaux bureaux,

Murielle NOEL.



Jour	matin	après midi
Lundi	9h00 à 11h30	14h00 à 16h30
Mardi	9h15 à 11h45	14h00 à 16h30
Jeudi	9h00 à 11h30	14h00 à 16h30
Vendredi	9h00 à 11h30	

**Caserne Bongeot 2
4 Route de Corbigny 23000 GUERET
Tel: 05.55.51.51.33.**



L'AAMFG prend sa vitesse de croisière



Le mot de la présidente :
L'AAMFG prend sa vitesse de croisière !

Le 16 décembre 2012 je vous présentais un site internet rénové, de l'AAMFG.

Un site rénové qui vous permet d'être acteur de votre destin avec la possibilité de nous écrire directement sur le site, mais qui vous propose également différentes nouveautés et fonctionnalités.

L'AAMFG et la rénovation de son site internet.



La rénovation du site internet de l'Association d'Aide aux Membres

et Familles de la Gendarmerie s'imposait en vue de permettre à l'association de mener à bien ses objectifs.

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie dont l'objectif essentiel est de venir en aide à l'ensemble des membres de l'institution, avait à cœur, et même, avait le devoir de devenir performante et professionnelle dans l'information sur son action, et sur la communication non seulement vis-à-vis de ses adhérents mais aussi vis-à-vis du grand public.

Le 7 janvier après vous avoir présenté mes vœux pour cette nouvelle année, j'avais le plaisir de vous informer que l'association,

s'installait dans les nouveaux bureaux mis à sa disposition par le commandant de Caserne et commandant de groupement de la Creuse à Guéret pour la présidente ainsi que pour une secrétaire.

Nouveaux bureaux pour la présidente nationale de l'AAMFG.

*Caserne Bongeot 2
4 Route de Corbigny
23000 GUERET
Tel: 05.55.51.51.33.*



C'est avec plaisir, que l'association, qui avait connu l'ouverture en 2008 de son premier bureau

Caserne Bongeot à Guéret, s'est installée aujourd'hui, dans de nouveaux bureaux mis à sa disposition par le commandant de Caserne et commandant de groupement de la Creuse.

Une restructuration des locaux de service au siège du groupement de la creuse a été réalisée. Elle avait pour objectif de permettre d'aménager et d'adapter une nouvelle plateforme judiciaire gendarmerie au groupement de la Creuse.

Forte de ces nouvelles dispositions, je suis ravie de constater que l'AAMFG prend sa vitesse de croisière.

En effet, en 2007, à l'occasion de notre assemblée générale, et de la mise en place d'un partenariat proposé par la direction générale de la gendarmerie nationale, le général MOTTIER avait prédit une explosion des dossiers qui seraient soumis à l'association.



L'association a su faire face et résister en gérant de front plusieurs travaux et actions :

- la mise en place du partenariat proposé par la DG
- le développement de l'association
- la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés
- le soutien aux familles, avec notamment la prise en charge et le traitement des différents dossiers qui nous étaient confiés,

Dossiers confiés

- aussi bien par nos adhérents,
- que par les différentes instances de concertation
- que par la hiérarchie
- que par la direction générale de la gendarmerie nationale elle-même.

Malheureusement, si j'ose dire, les prédictions du général MOTTIER se sont avérées exactes, l'association a connu une explosion des dossiers, c'est dire si le malaise était profond.

La crainte du général MOTTIER était l'asphyxie ou l'explosion de l'association en raison du nombre important de dossiers et de la surcharge de travail qui en découlerait.

En raison de notre succès, nous n'avons pas pu être performant dans tous les domaines et atteindre tous les objectifs que nous nous étions assignés, mais l'essentiel a été accompli.

Nous sommes toujours présents, tout en ayant assuré notre mission principale de soutien aux familles, en ce qui nous concerne, nous avons accompli notre partie du partenariat.

Forte de notre résistance et de notre progression, nous prenons notre vitesse de croisière afin d'assurer et de parfaire notre essor.

Notre montée en puissance, c'est une secrétaire pour nous aider dans la gestion de nos dossiers, c'est un nouveau bureau qui sera inauguré cette semaine à RENNES, ce sont nos adhérents qui sont informés en permanence et qui peuvent faire de même en nous écrivant directement sur le site.

C'est aussi, après bientôt 13 ans d'existence, une volonté intacte dans notre engagement.

Je remercie toutes celles et ceux qui nous aident ou qui nous ont aidé dans cette aventure, j'assure aussi de notre soutien toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance pour leur venir en aide.

Je vous présente encore une fois mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et je vous donne rendez-vous pour notre assemblée générale le 26 janvier à RENNES, ou dès maintenant sur notre site pour vos suggestions et pour votre soutien.

Merci à vous tous.

*Murielle NOEL
présidente de l'AAMFG.*





L'AAMFG conviée à la célébration de la Sainte-Geneviève

L'AAMFG conviée à la célébration de la Sainte-Geneviève, le lundi 26 novembre à PARIS.

Comme chaque année fin novembre, dans toute la France, les gendarmes célèbrent leur sainte patronne.

À PARIS, la cérémonie s'est déroulée lundi 26 novembre aux Invalides. Ce jour revêtait une importance singulière puisqu'il correspondait cette année au cinquantième anniversaire du patronage de la gendarmerie par Sainte-Geneviève. Monsieur Jean-

Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, était aux côtés des gendarmes.

La traditionnelle célébration de la Sainte-Geneviève, organisée ce lundi 26 novembre à PARIS, a débuté par la messe célébrée en la

cathédrale aux armées Saint-Louis des Invalides par monseigneur Luc RAVEL, évêque aux armées françaises. Il était entouré par Dominique ARZ, aumônier en chef adjoint pour la gendarmerie et 26 aumôniers, venus de toutes les régions de France.



L'AAMFG

conviée à la célébration de la Sainte-Geneviève (suite)

Après la cérémonie religieuse, l'ensemble des personnalités (anciens directeurs généraux, majors généraux et inspecteurs généraux de l'Institution), des officiers, sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires, d'active, réservistes ou retraités, des personnels civils et des amis de la gendarmerie présents s'est dirigé vers la salle Turenne du musée de l'Armée afin d'y découvrir l'exposition consacrée à Sainte-Geneviève puis d'assister aux allocutions prononcées par le directeur général, puis par le ministre de la Défense.





patronage de l'Institution par Sainte-Geneviève. Si, durant cette période, la société française s'est transformée, le rôle et la mission confiés au gendarme dans la cité restent inchangés tant «la présence de l'homme est incontournable, car il est le cœur du système même». A cet égard, il s'est «réjoui qu'il ait été mis un terme à la réduction de nos effectifs, qui commençait à peser sérieusement sur les hommes et sur la qualité du service public, voire sur le modèle même de notre institution ».

Le directeur général a d'abord salué la présence du ministre de la Défense et celle de Mme Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée à la décentralisation. Il a évoqué le regret de monsieur Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur, retenu en Corse, de ne pas pouvoir être présent. Puis le général MIGNAUX a insisté sur «l'esprit de famille, propre à la gendarmerie et toujours d'actualité en 2012». Il a évoqué «le souvenir de moments marquants pour l'institution- de Collobrières à Nice, en passant par Dornin, la Chapelle-Bouexic ou Champvans -qui nous ont amenés, à chaque fois, à ser- rer les rangs face aux vents

contraires et à cultiver l'esprit de camaraderie et le sens de l'entraide ».

Le directeur général a ensuite évoqué le cinquantenaire du





L'AAMFG conviée à la célébration de la Sainte-Geneviève (suite)



Rappelant les valeurs partagées par les gendarmes, le directeur général a évoqué « notre engagement [qui] exige parfois beaucoup et dans les moments de crise ou d'épreuve

en particulier, notre sentiment d'appartenir à une même communauté [qui] nous rassemble et nous rend plus fort ». « Un engagement [qui] puise sa force dans des valeurs intan-

gibles : le service de tous – et notamment des plus faibles, le dévouement à la chose publique au sens littéral du terme, l'exemplarité, la ténacité et le sens de la mission.





Dans son discours, monsieur Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, a d'abord rendu hommage à l'adjudant THETIO récemment décédé en service ainsi qu'aux autres militaires de la gendarmerie disparus cette année.

Il a tenu « à dire [...] son attachement à l'égard de la gendarmerie » et sa fierté « de voir la gendarmerie défendre au quotidien des valeurs qui sont partagées par tous les militaires : dévouement, esprit de discipline, disponibilité, sens du service du public.





L'AAMFG

conviée à la célébration de la Sainte-Geneviève (suite)



« Il a également souligné « le lien précieux » qui existe entre la population française et la gendarmerie nationale, lien reposant sur « la qualité du travail de la gendarmerie [...] liée à l'engagement de chacun ».

Il a enfin souhaité une très belle fête de la Sainte-Geneviève à l'ensemble du personnel de l'Institution.

Murielle NOEL, présidente de l'AAMFG.





L'AAMFG

Conviée à la cérémonie de remise des sabres le 07 décembre 2012 à l'EOGN de MELUN.



Le 07 décembre 2012 à 19h00, L'AAMFG était Conviée à la cérémonie de remise des sabres. La cérémonie de remise des sabres à la 119^{ème} promotion, présidée par monsieur Kader ARIF, ministre délégué chargé des anciens combattants et par le général d'armée Jacques MIGNAUX, directeur général de la gendarmerie nationale, s'est déroulée sur la place d'armes de l'École des officiers de la gendarmerie nationale à Melun (77).

Le ministre délégué chargé des anciens combattants a remis la croix de la valeur militaire avec palme de bronze au fanion des escadrons de gendarmerie mobile 21/5 Chambéry et 25/7 Saint-Étienne les Remiremont pour leurs actions menées lors de leur déplacement en Côte-d'Ivoire et en Afghanistan. Il a procédé ensuite à la remise de la médaille militaire à deux gradés affectés à la brigade de proximité de Dole (39) gravement blessés en service qui se sont vus également remettre la médaille de la gendarmerie par le général d'armée Jacques MIGNAUX.

En cette occasion fortement symbolique, le directeur général de la gendarmerie nationale a invité les

128 élèves-officiers à prendre pleinement conscience de leur futur statut d'officier.

Les officiers-élèves de la promotion « colonel Henry » ont ensuite adoubi leurs filleuls et leur ont remis leur sabre. Cette investiture marque l'entrée des aspirants dans le corps des officiers. Elle est l'un des moments forts dans la carrière des futurs cadres officiers de la gendarmerie, qui ont porté ce soir, pour la première fois, la Tenue de TRAdition (TETRA).

Murielle NOEL présidente de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie très sensible à cet honneur, remercie bien sincèrement le général de

division Jean-Marc LOUBES de son aimable invitation.

Elle félicite chacun des participants pour cette magnifique et touchante cérémonie.

En ce moment solennel, elle formule des vœux de réussite pour chacun de ces nouveaux officiers pour leur futur carrière.

Elle souhaite que chacun d'eux, garde en mémoire les recommandations de sagesse et de bon sens formulées par le général MIGNAUX et bien souvent étroitement lié avec son combat de tous les jours au sein de l'AAMFG.

Murielle NOEL, présidente de l'AAMFG.



L'AAMFG

Reçue par le général d'armée Jacques MIGNAUX, directeur général de la gendarmerie nationale.

Le mercredi 19 décembre 2012, le directeur général Monsieur Jacques MIGNAUX a reçu les associations gendarmerie, membres du CCAG et l'UNPRG.

.....

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie (AAMFG) été représentée par sa présidente qui était accompagnée par Madame Virginie Rodriguez, déléguée Bretagne.

Le directeur général souhaitait s'entretenir avec les différentes associations de la Gendarmerie.

Cette rencontre organisée au ministère de l'Intérieur a permis lors d'une discussion ouverte et cordiale d'exposer les inquiétudes des gendarmes et de leur famille.

Chacun a pu s'exprimer, l'AAMFG a soulevé le devenir de nos accidentés en service, et de nos malades ou handicapés. Le directeur général a été

rassurant quand au devenir de ces militaires.

L'AAMFG a demandé que les associations représentées ce jour puissent avoir leurs coordonnées sur intranet, cette demande a été acceptée par le général.

Le temps du général étant compté, et comme chaque association a pu bénéficier d'un temps de parole assez court, il ne nous a pas été permis de pouvoir poser plus de questions directement au directeur général, mais il nous a assuré de son parfait soutien.

La présidente de l'AAMFG, au nom de l'association, remercie le directeur général pour cette écoute chaleureuse.

Murielle NOEL.





L'AAMFG

et les commandants de gendarmerie

Outre-Mer

Du lundi 10 au vendredi 14 décembre 2012 s'est tenu le séminaire annuel des commandants de gendarmerie outre-mer.



Ce séminaire a débuté en la présence du directeur général de la gendarmerie nationale, le général d'armée Jacques MIGNAUX, qui s'est rendu le lundi 10 décembre au Commandement de la gendarmerie outre-mer (CGOM) à ARCUEIL afin d'ouvrir le séminaire annuel des commandants de gendarmerie outre-mer (COMGEND).

L'AAMFG, était quant à elle conviée à l'occasion de ce séminaire, à venir partager un moment de convivialité avec les participants le jeudi 13 décembre, autour d'un cocktail d'înatore organisé salle Valmy à la caserne Kellermann.

C'est avec enchantement que Murielle NOEL présidente de l'AAMFG, et Christine ROBIN secrétaire générale de l'association et déléguée au sein de celle-ci pour l'outre-mer, ont pu échanger avec les différents COMGEND présents.

Murielle NOEL, et Christine ROBIN ont pu faire connaissance et s'entretenir avec chacun d'entre eux. Les problématiques rencontrées en outre-mer ne sont pas tout à fait les mêmes qu'en métropole, mais le soutien des familles est aussi fort.

Différentes problématiques ont pu être évoquées avec les COMGEND selon leur lieu d'af-

fectation et les difficultés que rencontrent les familles dans leurs affectations.

Cet échange leur a permis à elles aussi d'appréhender les différentes problématiques liées aux affectations et au travail en outre-mer.

Murielle NOEL remercie bien sincèrement le général de corps d'armée Serge CAILLET de son aimable invitation, ainsi que les différents COMGEND pour leur écoute et leur disponibilité pour travailler avec l'association.

Murielle NOEL, présidente de l'AAMFG.





L'AAMFG

et la rénovation de son site internet.

La rénovation du site internet de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie s'imposait en vue de permettre à l'association de mener à bien ses objectifs.

Le mot de la présidente.

La rénovation du site internet de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie s'imposait en vue de permettre à l'association de mener à bien ses objectifs.

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie dont l'objectif essentiel est de venir en aide à l'ensemble des membres de l'institution, avait à cœur, et même, avait le devoir de devenir performante et professionnelle dans l'information sur son action, et sur la communication non seulement vis-à-vis de ses

adhérents mais aussi vis-à-vis du grand public.

Comme tout site en restructuration, nous tenons à nous excuser pour tous les petits dysfonctionnements inhérents à ce genre de modification.

Mais l'AAMFG ne pourra être efficace dans sa lutte pour la défense de la qualité de la vie familiale de tous les personnels de la Gendarmerie, que dans la mesure où elle deviendra l'élément et l'interlocuteur incontournable auprès des tous les intervenants et décideurs.

Pour cette raison, à travers ce site rénové, il était essentiel que

l'AAMFG se dote maintenant d'une puissance d'information lui permettant non seulement de rester crédible dans son action mais aussi d'être efficace et performante auprès de ses adhérents.

Ce nouveau site avec de nouvelles rubriques, vous permettra par exemple d'être acteur de votre destin et de votre défense avec la possibilité de nous écrire directement sur le site

Dans le menu déroulant AAMFG dans la rubrique « nous écrire ». Si en raison de la restructuration ce nouveau dispositif ne fonctionne pas, vous



Association



avez toujours la possibilité de faire passer l'information auprès de la présidente par la ou les adresses suivantes:

muriellenoel@aamfg.fr –
aamfg@gendarmerie.interieur.gouv.fr –
metmnoel@sfr.fr

ou auprès de l'une de vos déléguées régionales

(voir sur le site la rubrique: «Votre déléguée Régionale»).

Le site rénové vous offre différentes nouvelles rubriques tel que la rubrique « Nos partenaires ». Il s'agit de prendre connaissance et d'accéder aux partenaires auxquels nous avons accordé toute notre confiance.

et enfin et surtout pour que chacun puisse s'informer.

Murielle NOEL, présidente de l'AAMFG.



Rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur : la **Cour des comptes** émet plusieurs critiques et propositions

Donner une «valeur réglementaire» à la «charte du gendarme», à l'image du code de déontologie de la police nationale: telle est l'une des propositions de Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, dans deux «référés» relatif à «l'exercice des fonctions disciplinaires, d'audit et d'étude au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale», datés des 24 et 27 février 2012 et adressés aux ministères de la Défense et de l'Intérieur. Ces deux documents, accompagnés des réponses de Laurent Teisseire, directeur du cabinet civil et militaire de l'ancien ministre de la Défense, Gérard Longuet, et de Claude Guéant, ancien ministre de l'Intérieur, ont été mis en ligne par la Cour, vendredi 29 juin 2012. Le magistrat estime en effet que la charte du

gendarme «se présente comme un simple corpus doctrinal». L'évolution proposée permettrait de donner une «meilleure similitude» aux textes de la gendarmerie et de la police, « afin de faciliter leur compréhension par les citoyens».

«Les grands principes d'éthiques et de déontologie [de la gendarmerie] figurent dans le code pénal et de la défense et ne justifient pas l'élaboration d'un nouveau texte réglementaire», répond Laurent Teisseire pour le ministère de la Défense, jeudi 19 avril 2012. «En matière de déontologie, les règles normatives aujourd'hui en vigueur me paraissent suffisantes», abonde Claude Guéant dans sa réponse, rédigée le jeudi 3 mai 2012. «La recherche d'une similitude avec le code de déontologie semble

inadaptée pour tout ce qui tient à l'état militaire.» Voici les autres propositions et critiques relatives à la gendarmerie proposées par la Cour des comptes dans les deux référés.

FONCTION DISCIPLINAIRE.

«L'intégration de la gendarmerie nationale au sein du ministère [...] de l'Intérieur n'a pas conduit, au moins formellement, à conférer à ce dernier le pouvoir disciplinaire sur les gendarmes», écrit Didier Migaud. «Le régime disciplinaire et l'exercice du pouvoir disciplinaire sur les gendarmes -3600sanctions prononcées en moyenne par an, tous niveaux confondus- montrent [...] une application des sanctions de 60 à 70 % plus importante qu'elle ne l'est pour les policiers.

Cette différence mériterait d'être analysée.

«Il conviendrait de conduire une étude plus fine qui permettrait de connaître la nature des faits à l'origine des sanctions, répond le ministère de la Défense. En tout état de cause, l'état militaire auquel sont soumis les militaires de la gendarmerie induit des obligations plus strictes que celles définies par le statut général des fonctionnaires et le statut spécial appliqués au personnel de police. Claude Guéant indique pour sa part que «lus que le nombre ou la sévérité des sanctions, la discipline conjuguée au contrôle hiérarchique est la force des armées et de la gendarmerie. Toute comparaison entre les deux forces doit donc tenir compte de la différence fondamentale de statut des deux forces».



Rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur : la **Cour des comptes** émet plusieurs critiques et propositions (suite)

La Cour des comptes rappelle par ailleurs que le pouvoir disciplinaire sur les gendarmes reste dévolu au ministre de la Défense. « Cette particularité tient surtout du symbole et se révèle sans incidence réelle. » Selon Laurent Teisseire, dans les faits, le pouvoir disciplinaire « est l'objet d'une délégation de compétence accordée par arrêté, poursuit-il. On ne peut conclure que le ministre de la Défense statue sur toutes les demandes de sanctions ».

Celles des « premier et deuxième groupes » relevant d'autorités gendarmiques « organiquement rattachées au ministère de l'Intérieur. » Selon Claude Guéant, « le nouveau rattachement ministériel n'a pas remis en cause le pouvoir disciplinaire dévolu au ministre de la Défense, tout comme d'ailleurs un certain nombre de compétences en matière de ressources humaines. Il ne s'agit donc pas d'un simple 'symbole'. »

COMPÉTENCES DES INSPECTIONS GÉNÉRALES.

Comme le rappelle Didier Migaud, l'IGGN (Inspection générale de la gendarmerie nationale) « est compétente en ce qui concerne les personnes physiques (en termes de déontologie, d'enquêtes administratives et judiciaires) pour les formations de gendarmerie spécialisées » relevant toujours du ministère de la Défense, notamment la gendarmerie maritime, la gendarmerie de l'armement ou encore la gendarmerie de l'air. Selon lui, les modalités d'intervention de l'IGGN envers les personnes physiques pour ces formations spécialisées « devraient être précisées en prévoyant le lancement des procédures d'enquête et de commandement par un saisine conjointe du directeur général de la gendarmerie nationale et des autorités compétentes du ministère de la Défense »

En matière d'audit et d'inspection des services,

« si, juridiquement, une compétence générale d'inspection est donnée à l'inspecteur général des armées-gendarmerie sur la gendarmerie, en réalité [ce dernier] n'intervient que sur les gendarmeries spécialisées et l'IGGN essentiellement sur les autres unités de gendarmerie, même si elle tente de mener, avec difficulté, des audits sur les gendarmeries spécialisées. » Ainsi, dans ce domaine, « la répartition des compétences entre l'IGGN, les inspections spécialisées et l'inspecteur général des armées-gendarmerie devrait être clarifiée. »

Plus généralement, l'inspecteur général des armées-gendarmerie, rappelle Didier Migaud, dispense « chaque année écoute et conseils spécialisés à plusieurs centaines de gendarmes » et est « chargé d'instruire les ultimes recours hiérarchiques formés contre les décisions disciplinaires ». Mais il est « en fait très peu saisi. Cette situation est insatisfaisante aussi

bien sur le plan juridique qu'en terme d'organisation, puisque le ministre de la Défense peut ainsi réformer la décision d'un responsable placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur ».

« L'inspecteur général des armées-gendarmerie et le chef de l'IGGN bénéficient d'une parfaite connaissance mutuelle et collaborent régulièrement de manière réactive et informelle, ce qui représente un gage d'efficacité dans le traitement en commun des affaires », fait notamment valoir Claude Guéant. « La formalisation des contacts [...] ne conférerait pas une réelle plus-value aux travaux par ces deux officiers généraux et leurs services respectifs qui, nécessairement, se connaissent bien. La collaboration entre ces deux entités est néanmoins totale chaque fois qu'un dossier le justifie », appuie Laurent Teisseire.

*Dépêche n°6555 aef.
info Paris, mercredi 4
juillet 2012*

AAMFG

L'AAMFG apporte son expérience à tous ses membres. Vous avez besoin d'aide pour faire face à une situation d'urgence, d'un renseignement, un problème qui touche votre famille (membre ou non), vous pouvez nous contacter directement. Pour contacter un membre du bureau national, du conseil d'administration ou une de nos antennes :

LES RESPONSABLES

Mme Murielle NOEL

20, Auguste Faure
23210 Bénévent-L'Abbaye
Tél. 05 55 62 69 01
06 30 78 96 68
muriellenoel@aamfg.fr

Mme GOESLIER-CHALLES

70, rue des Capucins
41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 76 19 62
06 45 60 94 38
abiennechalles@aamfg.fr

Mme Christine ROBIN

155, Chemin de Baylot
33240 Saint-André-de-Cubzac
Tél. 05 57 43 00 55
06 89 02 35 71
christinerobin@aamfg.fr

Mme Lydie LONGELIN

1, rue des Sorbiers
31850 Montrabé
Tél. 06 30 78 84 31
lydielongelin@aamfg.fr

Annie BARBASTE

Le Saoulou
Route de Grazac
81800 Rabastens
Tél. 06 89 06 91 90
anniebarbaste@aamfg.fr

Nathalie LEROUX

44, rue Edouard Blaise
10200 Bar-sur-Aube
Tél. 09 53 26 99 03
06 89 06 15 69
nathalieleroux@aamfg.fr

Virginie RODRIGUEZ

4 E rue du général Audibert
35200 Rennes
Tél. 06 89 02 45 98
virginierodriguez@aamfg.fr

Nathalie LEHOULLE

Bât. E - 130, rue Faidherbe
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 47 36 03
nathalie.lehoulle@aamfg.fr

Valérie LAVOINE

Bât. 11B, 4, rue Allonville
44000 NANTES
Tél. 02 72 02 43 24
valerie.lavoine@aamfg.fr

Marianne BARALE

2, rue de la Roseraie
26700 PIERRELATTE
Tél. 06 65 65 39 23
marianne.barale@aamfg.fr

LES BUREAUX

Bureau Guéret

Murielle Noël
Casernes Bongeot
23000 Guéret
Tél. 05 55 51 51 55
aamfg@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Bureau Bretagne

Virginie Rodriguez
Casernes de gendarmerie
85, bd Clémenceau BP 33284
35032 RENNES Cedex
Tél. 06 89 02 45 98
virginierodriguez@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Bureau Centre

Fabienne Goeslier-Challes
Gendarmerie Nationale
Allée Constant Duclos
41200 Romorantin lanthenay
fabienne.challes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Bureau Midi-Pyrénées

Lydie LONGELIN
Casernes Courrèze
202, av. Jean Rieux
31500 Toulouse
Tél. 06 30 78 84 31
lydie.longelin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

POURQUOI ADHÉRER ?



L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie ne cesse de mener l'essentiel de son activité pour faire progresser les conditions de vie des familles de gendarmes. Animée d'une parfaite volonté et respectueuse de l'éthique d'une institution prestigieuse, l'AAMFG n'entend pas s'immiscer dans la gestion des affaires.

Elle apporte un soutien à ses membres dans la gestion de dossiers parfois complexes et difficiles (sur le plan technique et/ou moral).

L'AAMFG s'engage également pour sensibiliser les autorités et l'opinion publique sur les problèmes rencontrés au quotidien. Enfin l'association par votre écoute, la veille menée par nos délégués et leur proximité représente une interface utile pour vous guider, vous orienter au fil des années passées aux côtés d'un gendarme.

Si à ce jour, la naissance de l'association reste marquée du mouvement historique de 2000, si des combats ont d'ores et déjà été gagnés au profit de l'amélioration de la qualité de vie pour tous, ensemble nous serons toujours plus forts et représentatifs de toutes les familles de la Gendarmerie, et ce, sans distinction de catégories de statuts (GAV, sous-officier, ...).

C'est pourquoi nous vous invitons à **souscrire ou renouveler votre adhésion annuelle** et ainsi de bénéficier au mieux de notre soutien, afin d'être **solidaire** des personnes dans les situations délicates que nous aidons chaque jour, pour contribuer au **développement de notre action** au service de la qualité de vie de la famille et lui donner sa juste valeur.

J'adhère à l'AAMFG pour l'année

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Cotisation annuelle : 15 € ⁽¹⁾

Don de soutien à l'association : ⁽²⁾

(montant libre et facultatif)

Total du paiement * (=1 + 2) :

Parrainage :

Je souhaiterais m'impliquer dans la vie de l'association et accepte des responsabilités départementales au sein de l'AAMFG (candidature soumise à acceptation après instruction de la candidature et détermination des missions possibles).

Merci d'expédier ce bulletin par courrier accompagné de votre paiement à l'adresse suivante :

AAMFG – Service des Adhésions
BP 09
23210 BENEVENT-L'ABBAYE

*par chèque libellé à l'ordre de l'AAMFG